



Section de Vénissieux

Date : 9/11/2018

Amendement Retenu Rejeté

1 abstention, 56 pour

FICHE D'AMENDEMENT

ATTENTION, UN SEUL AMENDEMENT PAR FICHE

SITUATION DANS LE TEXTE

Numéro de partie (préambule ou partie de 1 à 6) : 4

Page 15: coopérations internationales et solidarité des peuples

RÉDACTION DE L'AMENDEMENT

On ne peut bien sûr développer de coopérations avec un régime fasciste, et il n'est donc pas possible d'établir une liste détaillée de pays, il faut définir les objectifs et les conditions d'une autre coopération internationale, émancipée de la domination de l'OTAN...

Sous-chapitre. 4.3 – Une autre construction européenne

Page 15

► **Ligne 23 et 24** . Enlever la liste des pays et **ajouter**

S'appuyant sur les forces de progrès, cette alliance rechercherait tout particulièrement une émancipation commune du capital financier, du dollar, des autoritarismes et du militarisme pour des libertés nouvelles et un développement commun des peuples. Nous ne confondons pas les peuples et les Etats avec les dirigeants ou les régimes actuellement en place.